

de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport - spécialité Activités physiques pour tous.

RNCP1967 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	BP — Brevet professionnel
Code(s) NSF	335
Code(s) ROME	G1204
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	01/09/2018

Certificateur(s)

Ministère chargé des sports et de la jeunesse

<http://www.jeunesse-sports.gouv.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

L'animateur en activités physiques pour tous exerce en autonomie son activité d'animation, en utilisant un ou des supports techniques des activités physiques ou sportives dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable au plan pédagogique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il a la responsabilité du projet d'activité qui s'inscrit dans le projet de la structure.

1- Il encadre tout type de public dans une pratique de loisirs :

Il accueille et informe les publics.

Il oriente les publics vers des solutions adaptées.

2- Il encadre des activités de découverte, d'initiation et d'animation :

Il conduit et accompagne un projet d'animation et/ou des projets collectifs.

Il conduit et accompagne un projet d'animation en encadrant des activités visant le développement et le maintien des capacités physiques individuelles dans un objectif de santé, et de bien être.

Il conduit des actions de découverte, de sensibilisation et d'initiation à des activités physiques ou sportives diversifiées dans les trois domaines suivants : les activités physiques d'entretien corporel, les activités physiques à caractère ludique et les activités physiques en espace naturel.

3- Il participe au fonctionnement de la structure et à la conception d'un projet d'animation :

Il participe au fonctionnement et à la gestion de la structure.

Il participe à la gestion et à la promotion des activités.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Capacités ou compétences attestées :

1

Identifier, analyser et prendre en compte les caractéristiques des publics accueillis, leurs besoins et motivations.

Prendre en compte l'état de santé et les demandes des publics pour élaborer, optimiser et adapter son action auprès des pratiquants.

2

Maîtriser les connaissances de base relatives à la pédagogie, à l'apprentissage, aux sciences biologiques et

humaines, à la législation et la réglementation, appliquées aux activités physiques et sportives.

Maîtriser les fondamentaux théoriques et les logiques internes de chaque activité d'entretien corporel, de chaque activité physique ou sportive à caractère ludique (jeux collectifs, jeux d'opposition, jeux d'adresse) et de chaque activité de pleine nature (marche, vélo, parcours santé, course...).

Définir les contenus des séances pour satisfaire à la découverte, à la sensibilisation ou à l'initiation des pratiques d'activités physiques et sportives visées.

Prendre en compte les contraintes réglementaires et techniques relatives au support d'animation physique et au milieu d'évolution.

Utiliser des démarches adaptées aux différentes pratiques de découverte, de sensibilisation, ou d'initiation aux activités.

Réaliser une progression pédagogique.

Utiliser les méthodes, le matériel et les techniques adaptées.

Réunir les moyens techniques nécessaires à la réalisation de son action.

Faire respecter tous les aspects réglementaires liés à la pratique.

Utiliser les bases de l'entraînement physique dans son action d'animation.

Mobiliser des connaissances pédagogiques, scientifiques et professionnelles de base pour analyser son action.

Choisir et formaliser des modalités et des outils d'évaluation du projet.

Gérer, réguler et évaluer en permanence son action.

Favoriser l'auto évaluation des pratiquants.

Expliciter les règles spécifiques à la pratique concernée en tenant compte du milieu dans lequel le groupe évolue (équipement sportif, milieu ouvert, pleine nature...) en dégagant les aspects particuliers de ces milieux, et en prenant en compte les risques éventuels.

Reconnaître et prendre en compte les particularités des différents milieux d'intervention, intérieur et extérieur, ainsi que leur dangerosité.

Evaluer et vérifier les conditions de sécurité propres à chaque milieu de pratique. Aménager éventuellement les zones d'évolution en toute sécurité individuelle et collective.

Maîtriser l'utilisation du matériel technique nécessaire à son action.

Recenser et vérifier les équipements et le matériel à sa disposition en tenant compte des normes de sécurité et de pratique.

Entretien du matériel technique nécessaire à son action et vérifier les conditions de stockage.

3

Participer à l'élaboration du dispositif d'accueil, de promotion et d'écoute des publics accueillis.

Programmer et planifier des pratiques de découverte, de sensibilisation et d'initiation des activités physiques et sportives, l'utilisation du matériel et des équipements. Coordonner l'action des co-intervenants éventuels.

Assurer une veille informative sur les pratiques et les évolutions dans son secteur. Constituer et gérer une documentation.

Organiser et gérer la circulation de l'information orale et écrite concernant ses activités, en interne et en externe, et promouvoir la communication nécessaire à la réussite de l'action.

Gérer le budget de son action.

Réaliser les tâches administratives courantes.

S'intégrer dans son environnement professionnel, dans une équipe de travail. Participer à des réunions internes et externes.

Présenter le bilan de ses activités.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'animateur d'activités physiques pour tous exerce ses fonctions au sein de structures privées du secteur associatif ou marchand, au sein de la fonction publique territoriale ou au titre de travailleur indépendant. Ces structures sont, de façon générale, des structures promouvant les activités physiques ou sportives : structures de vacances, base de loisirs, hôtellerie de plein air, comités d'entreprise, ...

Il peut intervenir dans le secteur scolaire ou périscolaire pour assister l'équipe pédagogique.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

animateur d'activités physiques pour tous animateur sportif plurivalent

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'activité de l'animateur est soumise à l'application de l'article L 212-1 du code du sport qui prévoit la possession de certifications spécifiques parmi lesquelles figure le BP JEPS.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 752 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en services aux personnes (21 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	22 247
Jugés difficiles à recruter	45 %
Emplois saisonniers	61 %
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Le jury est nommé par le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale. Il est présidé par un fonctionnaire de catégorie A. Il est composé à parts égales :

- de formateurs et cadres techniques, dont la moitié au moins sont des agents de l'Etat ;
- de professionnels du secteur d'activité, à parité employeurs et salariés désignés sur proposition des organisations représentatives.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Idem

ACCESSIBLE EN OUTRE-MER

Nouvelle-Calédonie

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 01/09/2018

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Ministère des sports

<http://www.cidj.com>

<http://www.sports.gouv.fr/index/metiers-et-formations/reglementation/la-reglementation-des-diplomes/>

Fiche officielle (France Compétences)

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	1
Montant total engagé	5 600 €
Coût moyen par dossier	5 600 €
Durée moyenne	1309 h
Période	06/2020
Reste à charge titulaire	80 %
France compétences	20 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.